



## Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-18**

# Programmateur d'intermittence sur une chaudière existante pour un chauffage individuel à combustible

### 1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles ou appartements existants.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un programmateur d'intermittence à heures fixes sur une chaudière déjà existante pour un système de chauffage individuel à combustible.

Pour des actions engagées avant le 01/01/2008, la chaudière pourra être neuve.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Informations à fournir impérativement : ancienneté du bâtiment (avant ou après 75).

### 4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Maison individuelle		
Zone climatique	H1	<b>27 500</b>
	H2	<b>23 000</b>
	H3	<b>15 000</b>

X

Facteur correctif (1)	Surface habitable en m <sup>2</sup>	Nombre de pièces principales
<b>0,2</b>	< 35	1
<b>0,4</b>	35 – 60	2
<b>0,7</b>	60 – 80	3
<b>0,9</b>	80 – 100	4
<b>1,1</b>	100 – 130	5
<b>1,4</b>	> 130	≥6

Appartement		
Zone climatique	H1	<b>13 000</b>
	H2	<b>10 300</b>
	H3	<b>6 900</b>

X

Facteur correctif (1)	Surface habitable en m <sup>2</sup>	Nombre de pièces principales
<b>0,3</b>	< 35	1
<b>0,7</b>	35 – 60	2
<b>1</b>	60 – 80	3
<b>1,4</b>	80 – 100	4
<b>1,7</b>	100 – 130	5
<b>2,2</b>	> 130	≥6

(1) Le facteur correctif est déterminé soit à partir du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.